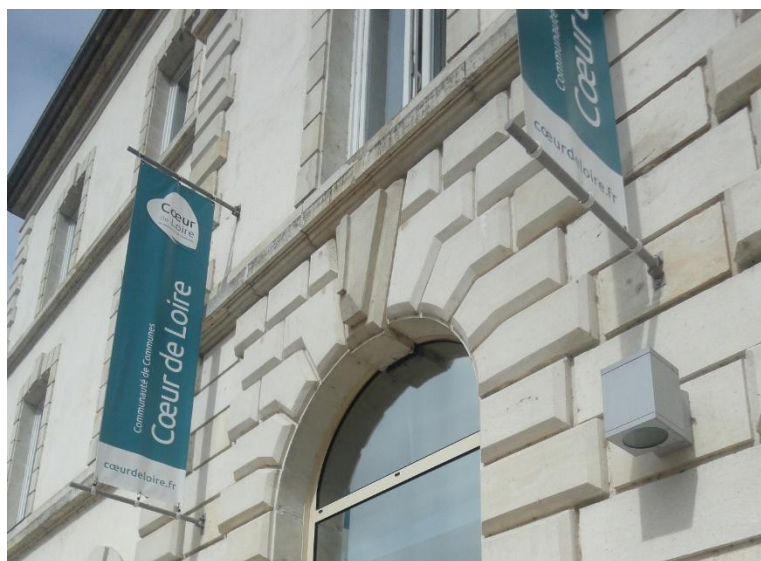




RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
--------------------	---

1. LE CONTEXTE GENERAL

Monde : La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs.....	4
Zone euro : Une croissance en ordre dispersé.....	4
France : L'activité résiste à l'incertitude politique.....	5
Le déficit public et la situation financière des collectivités territoriales.....	6

2. LE CADRE LEGISLATIF

Une Loi spéciale en l'absence d'adoption de Loi de Finances pour 2026.....	8
Les principales mesures prévues par la Loi Spéciale et le Décret.....	9

3. ANALYSE FINANCIERE 2024 DE CŒUR DE LOIRE

Fiche de situation financière 2024 collectivités-locales.gouv.fr.....	13
---	----

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

La feuille de route budgétaire : le projet de mandat.....	14
Les orientations.....	15
La prospective 2026-2029.....	21

5. LES BUDGETS ANNEXES

Budget Prévention, collecte et traitement des déchets.....	23
Budget Mobilité.....	25
Budget Assainissement collectif.....	25
Budget Service public d'assainissement non collectif - SPANC.....	26
Budget Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GÉMAPI.....	26
Budget Lotissements.....	26

6. ANNEXE RH

Les ressources humaines de la collectivité.....	28
---	----

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'un **Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)** envisagées est réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif dans les EPCI de 3 500 habitants et plus.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du **Rapport d'Orientations Budgétaires** prévoit qu'il doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et, les perspectives pour le projet du budget.
- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, à la durée effective du travail dans la collectivité.

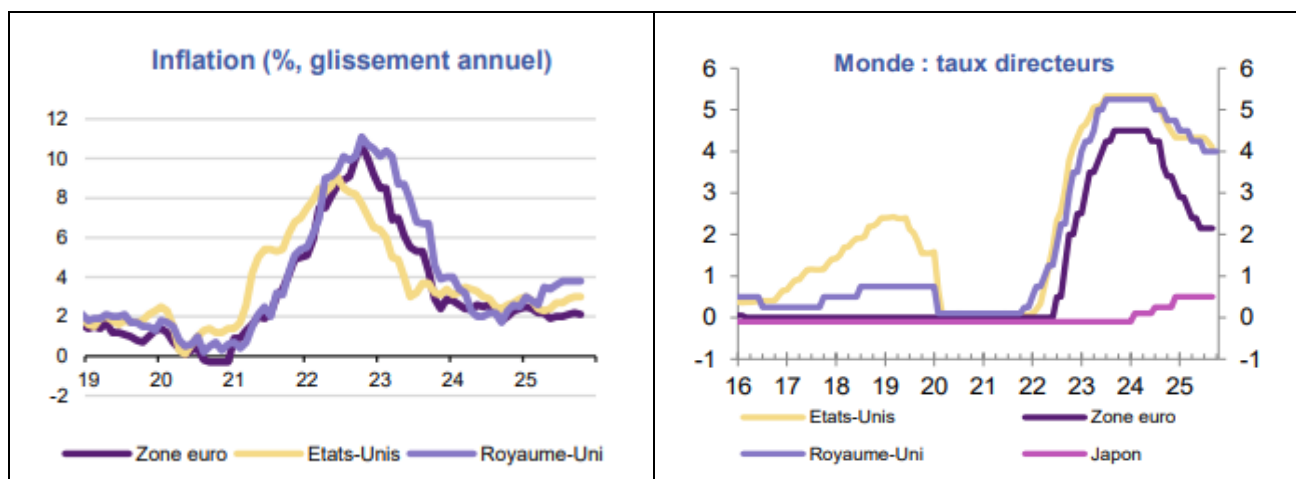
Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

1 - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

MONDE : La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les 2 prochaines années, une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9% en 2025 et 2,8% en 2026, après 3,0% en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

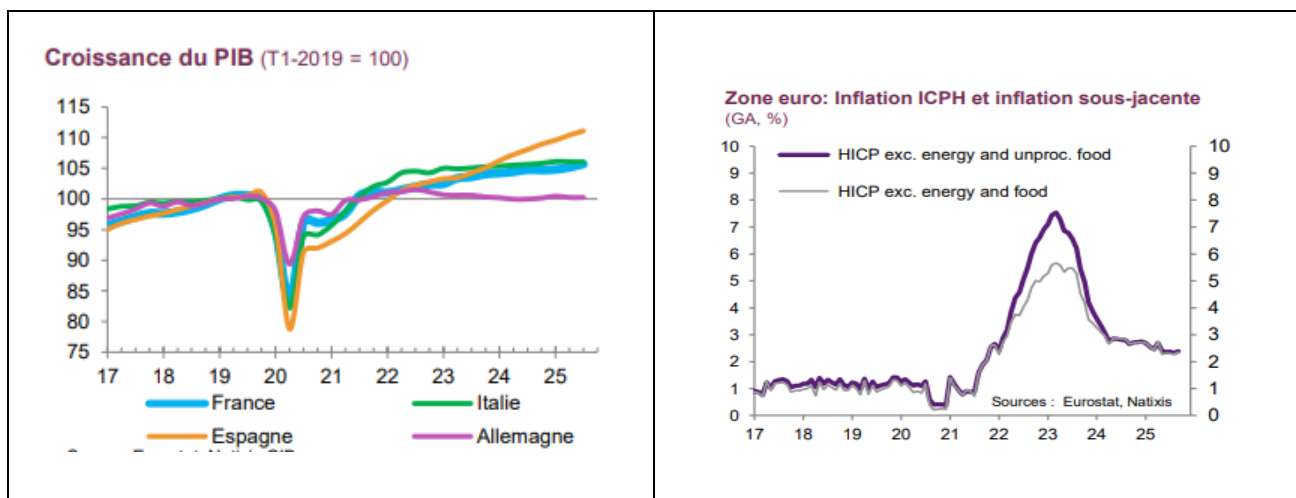


© Caisse d'Epargne

ZONE EURO : Une croissance en ordre dispersé

La croissance de la zone euro devrait atteindre 1,3 % en 2025 et 1,2 % en 2026 après 0,8% en 2024, portée par les pays du sud de l'Europe et par une hausse des exportations vers les États-Unis. L'Allemagne et l'Italie restent en difficulté, mais un plan de relance allemand devrait soutenir la croissance européenne en 2026.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2%, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu avec une hausse de 14%.

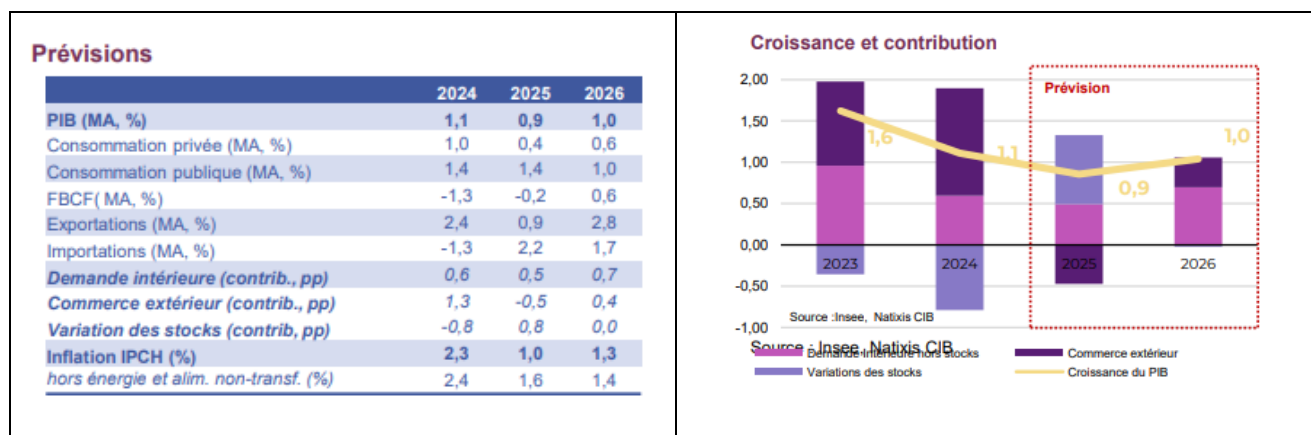


© Caisse d'Epargne

FRANCE : L'activité résiste à l'incertitude politique

- Une croissance modérée attendue en 2025-2026 : 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026

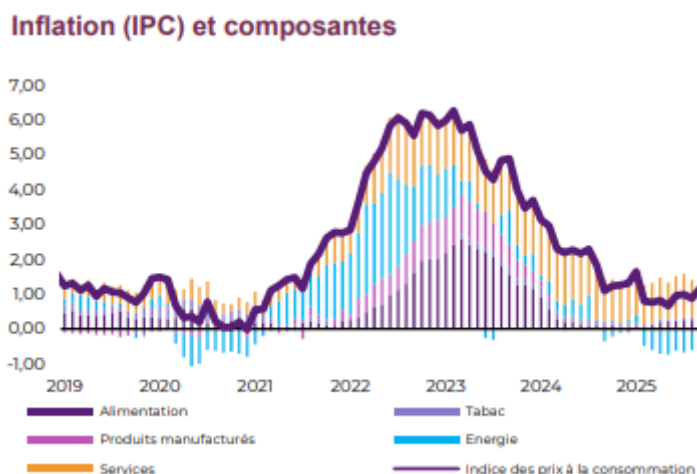
La croissance française a été dynamique au 3^e trimestre 2025, soutenue notamment par la bonne performance de l'aéronautique, dont les livraisons continueraient d'augmenter. Toutefois, l'incertitude politique, qui a amputé la croissance de 0,2 à 0,3 point en 2025, devrait encore freiner la consommation des ménages et l'investissement des entreprises en 2026.



© Caisse d'Epargne

- Une inflation en baisse : 2,3% en 2024, 1,0% en 2025 et 1,7% en 2026

L'inflation en France est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre) grâce à plusieurs facteurs. En 2025, la réduction de 15 % des tarifs réglementés de l'électricité a contribué à une baisse significative des prix. Pour 2026, l'inflation devrait rester modérée, soutenue par la baisse des prix du pétrole et du gaz, la modération des salaires, dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de la croissance économique.



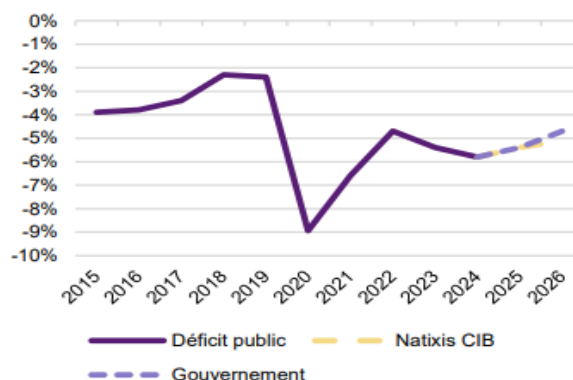
- **Le déficit public :**

Le gouvernement anticipe un déficit public de 5,4% en 2025, et 4,7% en 2026. Une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas jusqu'à l'adoption complète du budget.

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Déficit public (% PIB)



© Caisse d'Épargne

- **Situation financière des collectivités territoriales :**

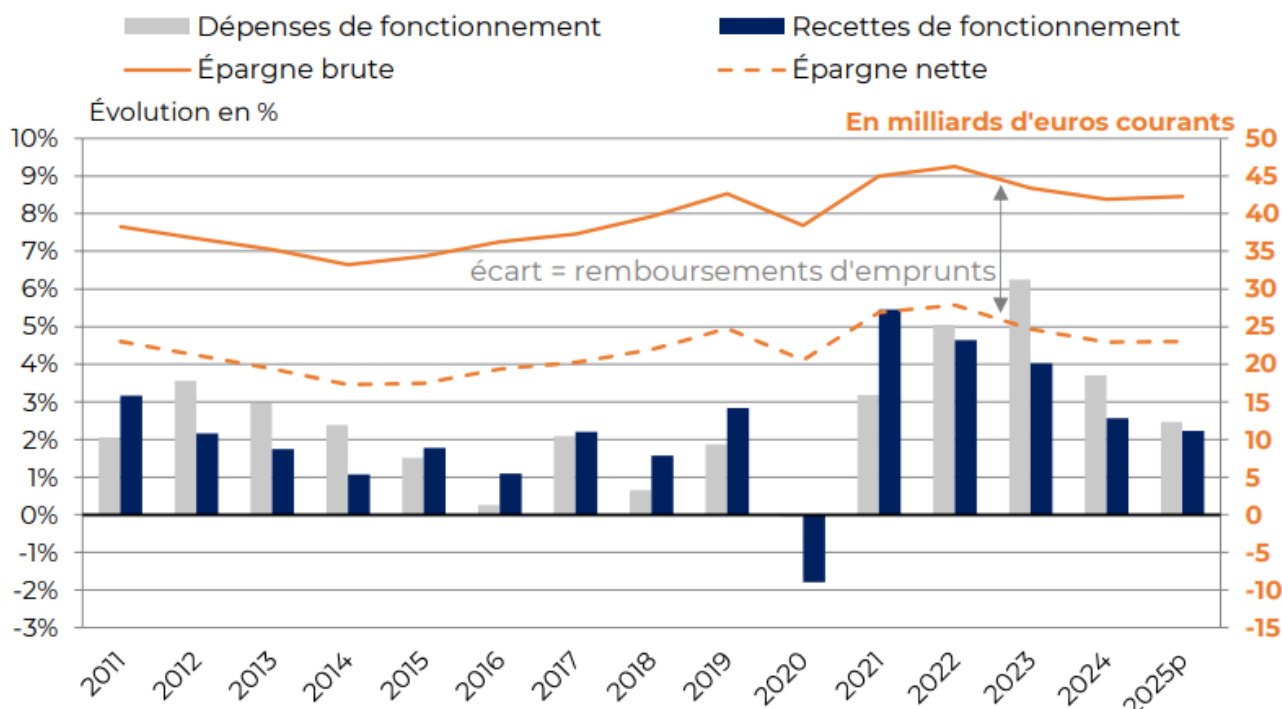
Une épargne nette stable en 2025 globalement pour tous les niveaux de collectivités.

Des recettes de fonctionnement faiblement dynamiques (+2,2%) : Faible revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, gel des fractions de TVA, ...

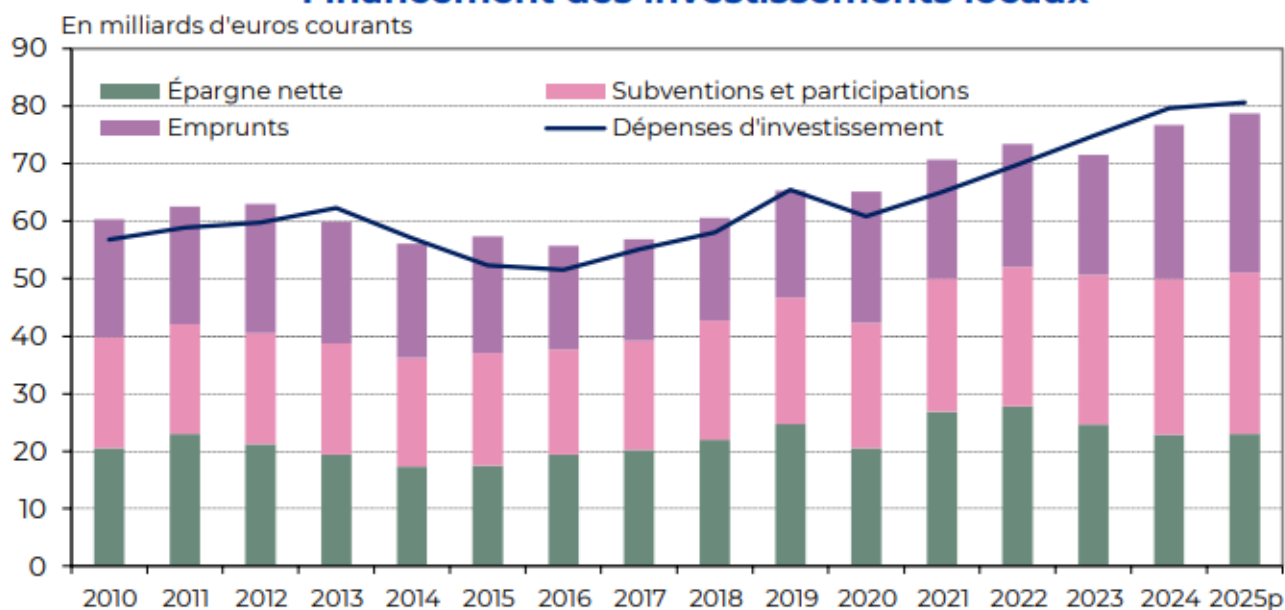
Des charges contraintes qui continuent leur croissance (+2,5%) : Poursuite de la hausse des cotisations CNRACL, une maîtrise des charges à caractère général,

L'investissement poursuit sa dynamique (+1,2%) : 80 Mds€ réalisés par le bloc communal. Le financement est réalisé à hauteur de 34% par l'emprunt.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

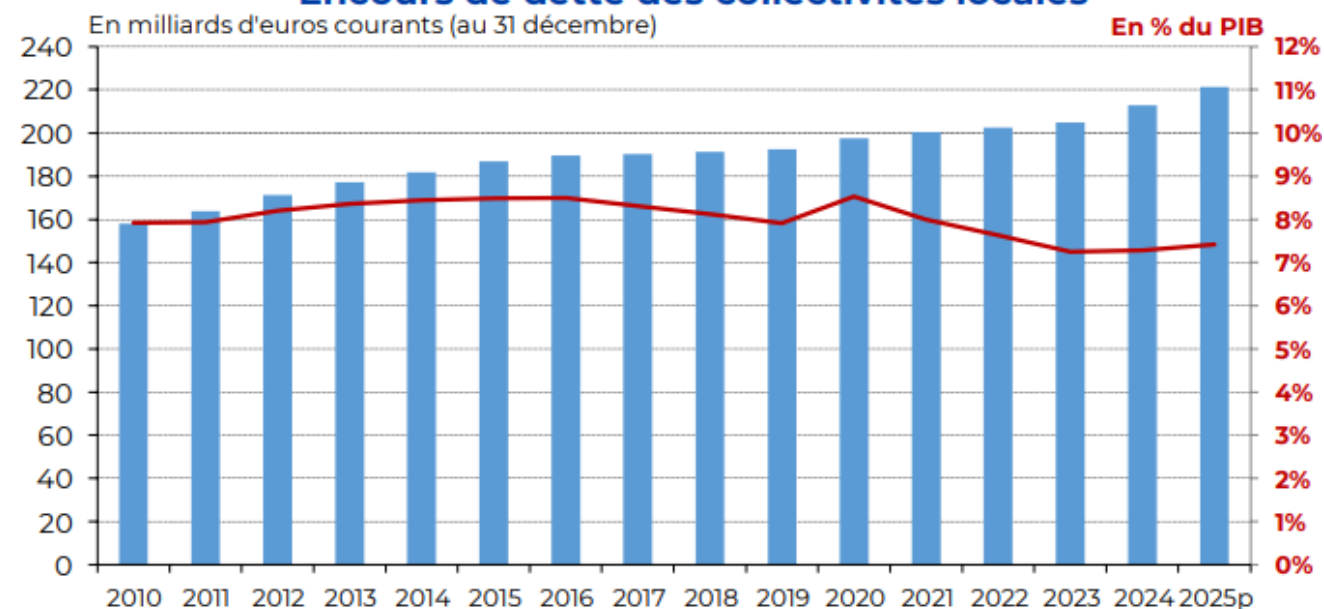


Financement des investissements locaux*



© La banque postale

Encours de dette des collectivités locales



© La banque postale

UNE LOI SPECIALE EN L'ABSENCE D'ADOPTION DE LOI DE FINANCES POUR 2026

La loi spéciale : chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

24/10/2025 Début de l'examen à l'Assemblée nationale (AN) en séance publique

22/11/2025 Rejet de la première partie et transfert au Sénat

27/11/2025 Début de l'examen au Sénat en séance publique

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du **décret n°2025-1397** portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



30/12/2025

Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret :

- [Circulaire interministérielle](#) relative à la mise en œuvre du décret de services votés à compter du 1^{er} janvier 2026 : mise en place d'une régulation budgétaire renforcée
- [Circulaire](#) relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026



13/01/2026

- Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN - Commission des finances les 8 et 9 janvier - Séance publique du **13 au 23 janvier**
- Deuxième lecture au Sénat **sans doute à partir du 26 janvier**
- Possibilité d'un texte définitif dans la **première quinzaine de février**

Loi spéciale : contenu

La loi spéciale promulguée le 26/12/2025, a été [publiée](#) au Journal officiel du 27/12/2025. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient trois articles :

Art. 1 : en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFI, cet article autorise **la perception des ressources de l'État** mais aussi des **impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État**. Les impositions des **collectivités locales sont donc bien concernées** par cet article. **Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (134,3 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).**

Art. 2 : cet article avait été ajouté par l'AN dans la loi spéciale de 2024 afin de garantir **la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État** (cf. [dispositions propres aux PSR](#) et à [la DGF](#)). Il est reconduit dans la loi de 2025 et dresse la liste des PSR et de leurs montants évalués au montant de la LFI de 2025, soit 45,232 Md€.

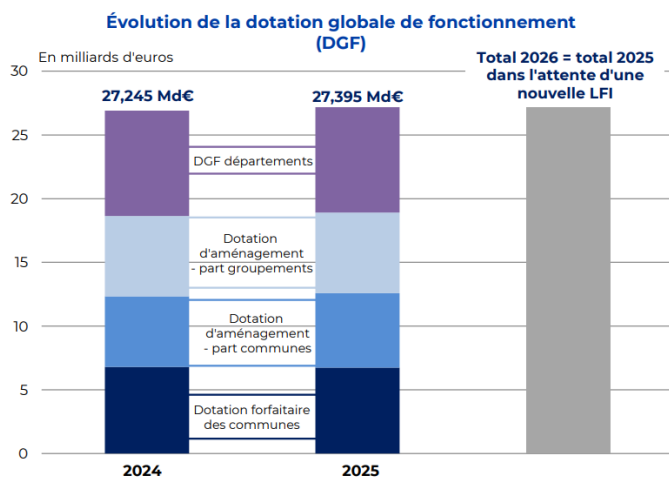
Art. 3 : cet article autorise le ministre chargé des finances à **procéder à l'emprunt** jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.

La loi spéciale présentée au Parlement et adoptée à l'unanimité le 23 décembre a été publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2025. Cette loi spéciale n'a pas pour fonction de remplacer le budget pour 2026. Elle a pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026.

LES PRINCIPALES MESURES PREVUES PAR LA LOI SPECIALE ET LE DECRET

• Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La loi spéciale : zoom sur la DGF



Source : rapports sur les finances locales annexés aux projets de lois de finances



[Loi spéciale pour 2026]

DGF 2026 = 2025 avec versement par douzièmes (sauf pour la DSU, la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2025 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF et de l'application des critères individuels.

Le PLF 2026 prévoit à la fois une **stabilisation** du montant global et une **augmentation de la péréquation** à hauteur de 290 M€ (comme en 2025).



Quand nouvelle LFI votée
⇒ régularisation selon nouveau montant voté.

Si le montant total semble connu, la répartition reste à définir (cf. page 26)

(Pour aller plus loin : logigrammes de l'OFGL sur le calcul de la DGF [communes, groupements, départements](#) et [guide pratique de la DGCL](#))

DGF 2026 - Point d'attention :

Interrogation sur le mode de calcul utilisé pour la répartition entre CL

Les dispositions législatives **existantes** auront, sauf modification, des **effets automatiques** :

- ⇒ La dotation forfaitaire de chaque commune évoluera, hors écrêtement, en fonction de sa population DGF (coût estimé : 38,4 M€ ; rappel : 43,4 M€ en 2025)
- ⇒ L'augmentation du nombre de communes d'au moins 5 000 habitants devrait rendre attributaires de la DSU 8 ou 9 communes de plus (coût estimé : 3,98 M€)
- ⇒ La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€
- ⇒ La plupart des évolutions individuelles d'une année sur l'autre sont encadrées
- ⇒ La DGF des départements sera identique à celle de 2025

• Les autres dotations budgétaires

La loi spéciale : quelle logique pour les dotations budgétaires ?

Rappel : répartition des dotations budgétaires prévue au PLF 2026

Programme	Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement - PLF 2026 (et évolution par rapport à la LFI 2025)	Crédits de paiement - PLF 2026 (et évolution par rapport à la LFI 2025)	Services votés ouverts par décret - Crédits de paiement
119 (Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements)	Total	3 511,1 (-150,3)	3 675,6 (+67,2)	3 608,4
	Dont :			
	DETR	1 416,0 (-200) au sein d'un « Fonds d'investissement pour les territoires », cf. page 49 .	1 509,0 (+58)	
	DSIL			
	DSIL exceptionnelle			
	DPV			
	DSID	211,9 (-)	166,7 (+8,1)	
	DGD	1 638,3 (+47,9)	1 638,3 (+47,9)	
	Titres sécurisés	100,0 (-)	100,0 (-)	
Aménités rurales	110,0 (-)	110,0 (-)		
380 (Fonds d'accélération de la transition écologique)	Fonds vert	648,0 (-497,0)	1 083,8 (-35,2)	1 124,0



[Loi spéciale pour 2026]

Principe : pas de versement tant qu'une loi de finances n'est pas votée, **sauf si la législation existante permet au moins en partie le calcul d'attributions individuelles** (cf. tableau) ou pour couvrir les engagements antérieurs de l'État (cf. [page 29](#)).

Points d'attention :

Certains versements pourraient tout de même être réalisés

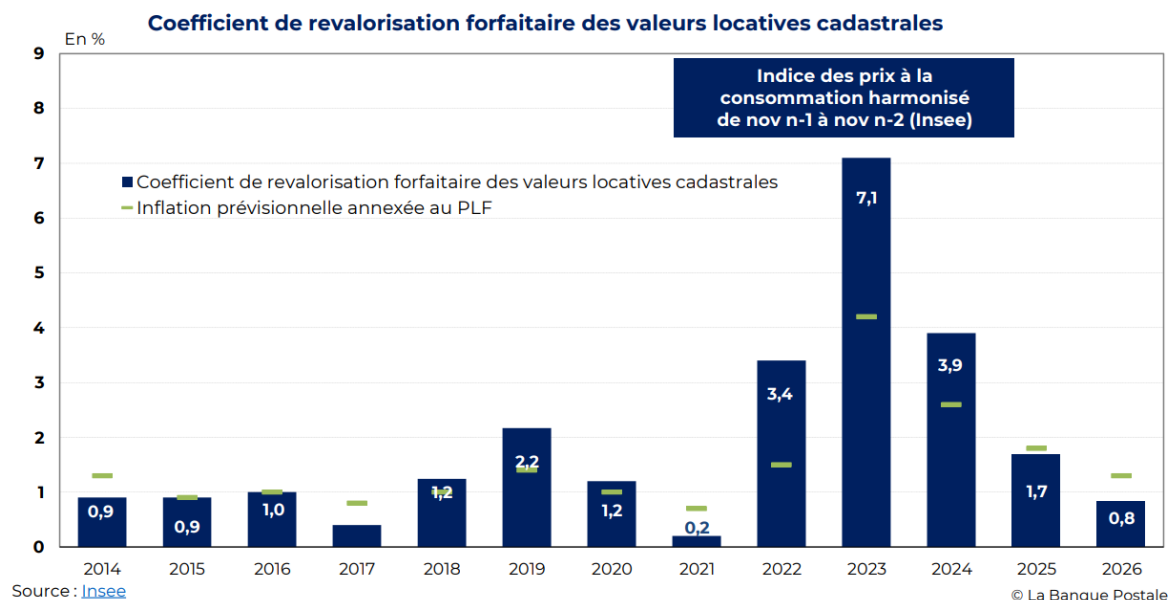
- ⇒ Pour le programme 119, il est prévu 1,61 Md€ à verser en 2026 au titre des CP demandés sur les AE antérieures à 2026
- ⇒ Pour le programme 380 - fonds vert, il est prévu 0,97 Md€ à verser en 2026 au titre des CP demandés sur les AE antérieures à 2026

Source : estimation des restes à réaliser au 31/12/2025, échéancier des crédits de paiement, [projets annuels de performance annexés au PLF 2026](#)

- ⇒ Conseil pour le vote du budget : être prudent sur les recettes d'investissement à prévoir en 2026 au titre des opérations ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution de la part de l'État ; à plus forte raison, au titre des projets non encore validés.

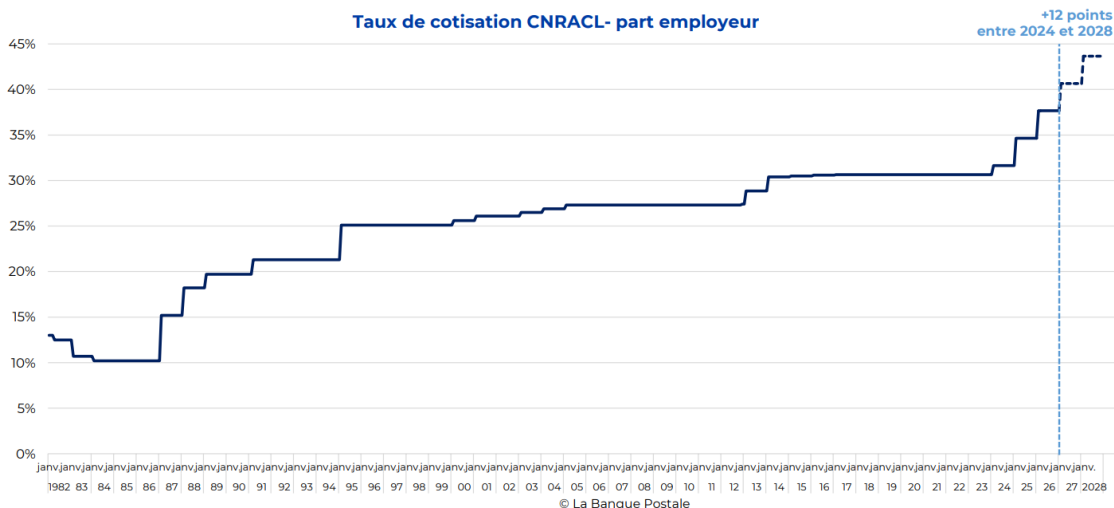
• La revalorisation forfaitaire des valeurs locales

Le coefficient de variation retenu est de 0,8 %.



• Hausse des cotisations CNRACL

Taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales



- **Autres informations fiscales :**

Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes : les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2026 correspondent à ceux appliqués au titre de 2025 multipliés par le coefficient de variation entre 2024 et 2025. L'arrêté n'ayant pas encore été publié, ce dernier sera communiqué ultérieurement, dans une mise à jour de cette publication.

Mise à jour des tarifs d'IFER : chaque année les tarifs des différentes composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sont revalorisés par le taux prévisionnel de l'inflation hors tabac (IPCHT) associé au PLF de l'année. Dans le [rapport économique, social et financier](#) annexé au PLF du 15/10/2025, la **prévision d'IPCHT pour 2026 est de +1,3 %**.



Rappel : les annexes vertes

Aux termes de [l'article 191 de la loi de finances pour 2024](#), à compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes administratifs (CA), ou financiers uniques (CFU), des collectivités locales de plus de 3 500 habitants en M57 ou M4 doivent comporter une annexe intitulée « **Impact du budget pour la transition écologique** ».

Cette annexe présente les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France (correspondant aux 6 axes de la taxonomie verte). Plus précisément, 17 comptes en investissement sont identifiés (au sein des comptes 20, 21 et 23) et leur classification est divisée en 5 catégories : favorable, défavorable, neutre, mixte, et non cotée.

En 2025 seul l'axe 1 d'atténuation (« Lutte contre le changement climatique ») devait obligatoirement être pris en compte pour l'analyse des comptes 2024. **À partir de 2026, l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » doit également être obligatoirement pris en compte dans les annexes des comptes 2025. Les autres axes seront intégrés à partir de 2027-2028.**



Pour mémoire les prévisions intégrées au Projet de Loi de Finances 2026 pouvant impacter Cœur de Loire :

- **Reconduction et renforcement du « Dilico » :** *Dispositif de lissage conjoncturel des ressources des collectivités*
- **2 Md€** devaient être prélevés sur les recettes des collectivités locales (contre 1 Md€ en 2025)

Dilico I (LFI 2025)

2025	Montant en M€	Nombre	Plafonnés	Coefficient de report*
Communes	250	1 924	167	1,06
EPCI	250	141	106	5,53
Départements	220	50	0	-
Régions et CTU	280	12	0	-

Dilico II (PLF 2026)

2026	Montant en M€	Nombre	Plafonnés	Coefficient de report*
Communes	720 (0)	3 615	2 480	2,96
EPCI	500 (250)	507	322	3,24
Départements	280 (140)	50**	0	-
Régions et CTU	500	12	3	1,04

**Sous réserve des exonérations éventuelles

Dans la limite d'un **plafonnement des recettes de fonctionnement des budgets principaux 2023 à 2 %**. Comme en 2025, devaient être exonérées les contributions inférieures à 1 000 euros, les sommes issues du plafonnement et des exonérations étant réparties entre les collectivités contributrices.

*Les communes non plafonnées voient leur contribution initiale multipliée par le coefficient de report.

À noter – version du 15/12/2025 : suppression de la contribution des communes et division par 2 de celle des EPCI et des départements → reconduction des règles du Dilico I



- **Gel des fractions de TVA**

La recette de TVA (perçue en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la CVAE) fait l'objet de modifications en Loi de finances 2025 et dans le projet de Loi 2026. –

Loi de finances 2025 : Instauration d'un gel des montants en 2025. Aucune dynamique fiscale n'est reversée aux collectivités.

Projet de Loi de finances 2026 : A compter de 2026, la fraction de TVA évoluerait désormais comme le produit national de TVA collecté par l'État l'année précédente (et non l'année en cours) et serait amputé à hauteur de l'inflation selon le mécanisme suivant :

- Lorsque le taux d'évolution du produit national de TVA progresse à un niveau inférieur à l'inflation, il n'y aura aucune dynamique des fractions de TVA.
- Si le produit national de TVA progresse à un rythme supérieur, à l'inflation, les collectivités reçoivent une dynamique amputée de l'indice d'inflation.

La mesure proposée dans le PLF 2026 ayant été supprimée, pas de dynamisme de la TVA pour 2026 actuellement.



- **Périodicité versement du FCTVA :**

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :

- Modification du calendrier de versement pour les EPCI (retour au droit commun : fin de la contemporanéité → 2026 = année blanche (pour rappel : 1,2 Md€ de FCTVA pour les EPCI en 2024, dont environ les 5/6 sont contemporains) ;
- Modification du périmètre d'éligibilité (fin de la prise en compte des dépenses de fonctionnement – pour rappel : environ 330 M€ de FCTVA estimés au titre du fonctionnement en 2024. **À noter, la version au 15/12/2025 n'entérine pas cette modification** ;
- Rétablissement du versement pour les collectivités qui réalisent des travaux dans le cadre de leurs concessions d'aménagement ;
- Simplification pour les collectivités situées dans des communes reconnues en état de catastrophe naturelle.

À noter – version au 15/12/2025 : rétablissement de l'éligibilité des travaux réalisés en régie



Après trois jours de débats en nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 2026, le gouvernement a décidé d'interrompre la discussion dès ce vendredi 16 janvier avec le constat que l'adoption d'un "texte de compromis s'éloignait", notamment après l'adoption d'un amendement RN prévoyant une baisse de la DGF à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Le gouvernement pourrait avoir recours aux ordonnances budgétaires ou au 49.3 pour promulguer le budget pour 2026.

3 - ANALYSE FINANCIERE 2024 DE LA CC CŒUR DE LOIRE

FICHE DE SITUATION FINANCIERE 2024 (Issue de collectivités-Locales.gouv.fr)

- Population : 25 320 habitants
- Consolidation avec 10 budgets annexes (BA) dont 3 budgets annexes industriels et commerciaux (SPIC)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX			
En milliers d'Euros	Euros par habitant		Ratios de structure : % des budgets annexes dans le total
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
16 648	657	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	31,14
15 393	647	Produits de fonctionnement CAF	31,16
3 245	128	dont : Impôts Locaux	-
-4 146	-164	Fiscalité reversée	-
10 311	407	Autres impôts et taxes	-
1 207	48	Dotation globale de fonctionnement	-
2 043	81	Autres dotations et participations	25
16	1	dont : FCTVA	0,64
3 044	120	Produits des services et du domaine	15,33
16 462	649	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	26,40
15 159	598	Charges de fonctionnement CAF	27,56
7 843	309	dont : Charges de personnel	14,74
5 568	220	Achats et charges externes	53,69
30	1	Charges financières	12,79
1 256	50	Subventions versées	0,56
186	7	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	452,05
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
3 388	134	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	26,23
0	0	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00
400	16	Subventions reçues	41,38
264	10	FCTVA	5,59
0	0	Taxe d'aménagement	0
3 547	140	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	34,18
2 221	88	dont : Dépenses d'équipement	12,14
267	11	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	5,04
AUTOFINANCEMENT			
1 234	49	Capacité d'autofinancement = CAF	6,68
967	38	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	5,32
ENDETTEMENT			
3 360	133	Encours total de la dette au 31/12/N	42,32
3 111	123	Encours des dettes bancaires et assimilées	100,00
3 111	123	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	100,00
296	12	Annuité de la dette	100,00

ELEMENTS DE FISCALITE LOCALE			
Les bases imposables et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations			
Bases nettes imposables au profit du GFP		Taxe	Réductions de bases accordées sur délibérations
En milliers d'Euros	En euros par habitant		En milliers d'Euros
8 134	321	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	-
0	0	Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)	-
38 136	1 504	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0
2 458	97	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0
63	2	Taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties	-
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)	-
8 084	319	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone)	37
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éolennes)	-
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale			
Produits des impôts locaux et compensations réformes fiscales		Taxe	Taux(%)
1 172	46	Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants (dont GEMAPI)	14,37
272	11	Taxe foncière sur les propriétés bâties (dont GEMAPI)	0,72
7	0	Allocation compensatrice de foncier bâti - réduction de 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	-
178	7	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (dont GEMAPI)	7,31
38	1	Taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties	60,43
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle - dont GEMAPI)	0,00
2 034	80	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone - dont GEMAPI)	25,21
0	0	Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éolennes - dont GEMAPI)	0,00
340	13	Allocation compensatrice de cotisation foncière des entreprises - réduction de 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	-
Les produits des impôts de répartition et les fractions de TVA			
337	13	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-
537	21	Taxe sur les surfaces commerciales	-
6 180	244	Fractions de TVA (montant net N)	-

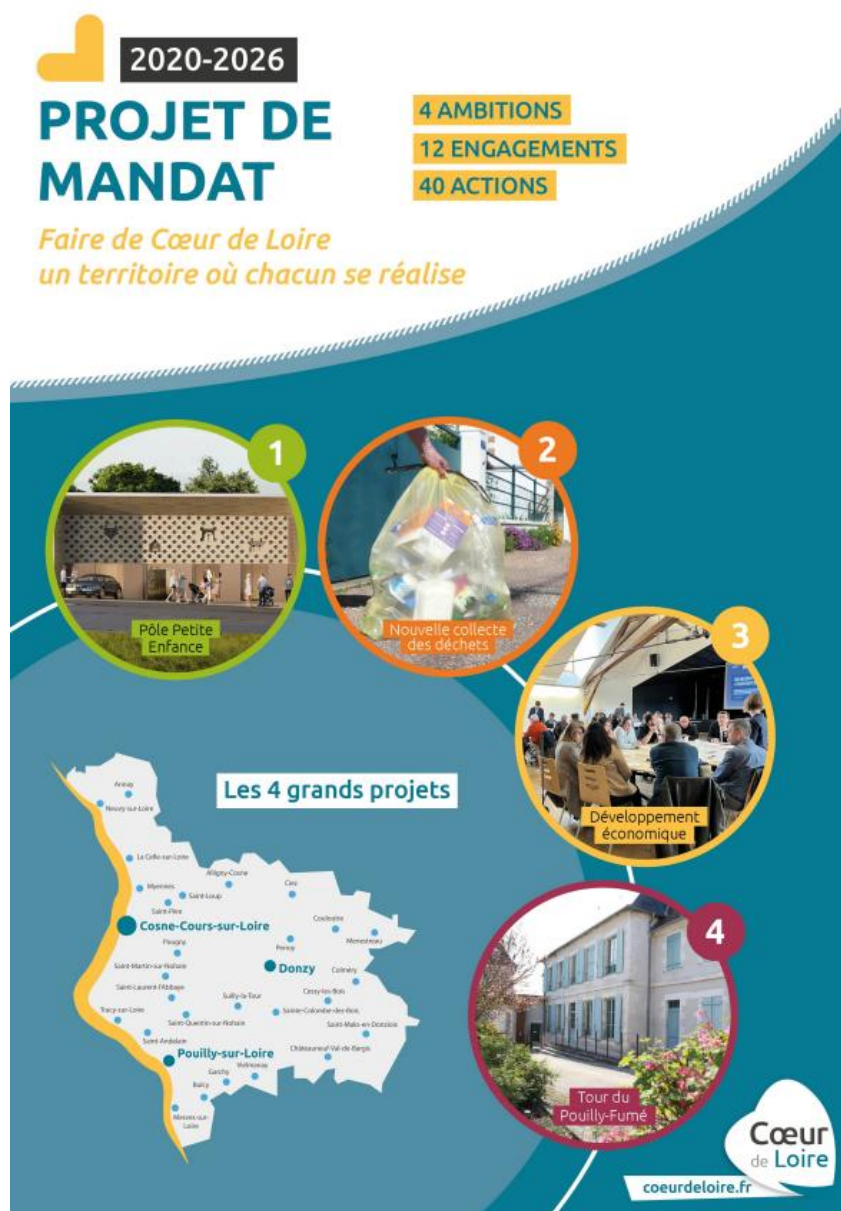
LA FEUILLE DE ROUTE BUDGETAIRE : LE PROJET DE MANDAT

Pour mémoire, le rapport de la phase 1 « Rapport d'état des lieux » du cabinet Mazars notait que la Communauté de Communes devrait connaître une dégradation importante de ses épargnes. Le cabinet préconise de dégager des marges de manœuvre à hauteur d'environ 1 500 000 € par an.

Une évolution des recettes de fonctionnement (Tarification, fiscalité, subvention, ...) et une baisse des dépenses de fonctionnement (Optimisation, recherche de piste d'économie, niveau de service rendu à la population, ...) devraient permettre de reconstituer un niveau d'épargne suffisant.

Il sera primordial de faire preuve de vigilance et de réactivité pour lancer des actions dont l'objectif sera de dégager un auto-financement suffisant pour réaliser les différents projets.

Les projets retenus dans le cadre de ce Débat correspondent au projet de mandat 2020-2026 :



LES ORIENTATIONS

Afin d'établir une prospective, les orientations suivantes ont été retenues :

La section de Fonctionnement

✓ Les dépenses de fonctionnement :

▪ **Charges à caractère général (Chap. 011)**

Pour l'année 2026, réinscription à l'identique des crédits inscrits en 2025. Sauf pour les fluides (Estimation du SIEEN pris en compte).

Il n'a pas été possible de diminuer les autres lignes budgétaires, car cela aurait un impact sur la qualité du service public.

Il est notamment prévu une enveloppe de 72 000 € pour la course cycliste Paris Nice (44 000 € de recettes inscrites).

A partir de 2027 et les années suivantes, il est prévu :

- ⇒ +0,5% par an de hausse pour les dépenses des fluides et du carburant,
- ⇒ +0,4% par an pour les assurances,
- ⇒ +0,2% par an pour la cotisation RESO,
- ⇒ +0,4% par an pour la taxe foncière,
- ⇒ +0,2% par an pour les contrats de maintenance,
- ⇒ Aucune augmentation n'est prévue pour toutes les autres lignes budgétaires. Il faudra donc se concentrer sur le niveau de service rendu à la population.

▪ **Charges de personnel (Chap. 012)**

En 2026, il est prévu :

- ⇒ L'augmentation de l'assurance du personnel (+ 50 000 €),
- ⇒ La revalorisation du taux CNRACL (+3 pts),
- ⇒ Les avancements d'échelons,

A partir de 2027, progression de 3% par an en moyenne.

▪ **Atténuations de produits (Chap. 014)**

- ⇒ Attributions de compensation reconduites à l'identique chaque année (4 117 089 €),
- ⇒ Reversement de taxe de séjour à l'Office de tourisme (105 000 €),
- ⇒ Maintien du FNGIR (1 296 761 €),
- ⇒ FPIC + 6 000 € en 2026 par rapport à 2025 et reconduction à l'identique pour les années suivantes (90 000 €).

▪ **Autres charges de gestion courante (Chap. 65)**

- ⇒ Créances admises en non valeur et éteintes (7 000 € par an),
- ⇒ Subventions inscrites à l'identique par rapport à 2025 sauf pour l'ADEB (- 49 000 €),
- ⇒ +0,5% par an pour les frais d'hébergement des logiciels,
- ⇒ Subventions aux budgets annexes : 20 000 € par an pour le budget Mobilité et 2 000 € pour le budget Spanc

▪ **Charges financières (Chap. 66)**

- ⇒ Intérêts des emprunts. La hausse s'explique par le nouvel emprunt contracté pour la construction de la crèche : 25 ans - Taux livret A + marge 0,5% . Soit un taux de 2,2% à ce jour.

✓ **Les recettes de fonctionnement**

▪ **Atténuations de charges (Chap. 014)**

- ⇒ Prévu 170 000 € de remboursement sur salaire par an, et une hausse de 3% par an pour les années suivantes.

▪ **Produits des services (Chap. 70)**

- ⇒ Reconduction des recettes réalisées en 2025 pour 2026 et une hausse de 1% pour les années suivantes (Sauf pour le service de restauration scolaire),
- ⇒ Refacturation des charges de personnel et des charges de structure aux budgets annexes : Progression de 3 % par an à compter de 2027 (Idem chap. 012)

▪ **Impôts et taxes (Chap. 73)**

- ⇒ +0,8 % d'évolution des bases (TFB,TFNB, THRS) en 2026 et les années suivantes,
- ⇒ +0,4% d'évolution des bases pour la CFE en 2026 et les années suivantes,
- ⇒ Fraction de TVA pour la CVAE et la TH reconduite à l'identique chaque année,
- ⇒ Reconduction chaque année du produit fiscal de la TASCOM et de l'IFER (Difficile d'estimer une évolution de l'IFER vu que la perception du produit fiscal dépend de la date de déclaration de mise en service du parc),

▪ **Dotations, subventions et participations (Chap. 74)**

- ⇒ Maintien de la DGF chaque année,
- ⇒ Reconduction de la dotation générale de décentralisation pour le SCOT (30 000 en 2026 et 2027), et la subvention de l'Anah pour la mise en œuvre de la convention au PIG - Pacte Territorial France Rénov (25 176 € par an),
- ⇒ Allocation compensatrice réinscrite à l'identique,
- ⇒ Subventions récurrentes reconduites (CAF, Aide pour le chantier, Contrat CTL pour la Médiathèque,...),
- ⇒ Revalorisation de la subvention CAF 'Bonus Territoire' (Pas notifiée à ce jour). Donc prévue uniquement à compter de 2027 (+220 000 € en 2027).

▪ **Autres produits de gestion courante (Chap. 75)**

- ⇒ +0,2% par an pour les revenus des locations,
- ⇒ Solde de la subvention 'GMR' en 2025 (12 485 €)

- ✓ **La fiscalité** : Hypothèse avec une revalorisation des bases de 0,8% en 2026 et les années suivantes et, une reconduction des taux

	Réalisé			Estimation			
Bases	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
TH résidences secondaires	7 369 951	8 142 080	6 979 051	7 034 883	7 091 162	7 147 891	7 205 074
Taxe sur le foncier bâti	36 359 000	38 090 924	38 782 009	39 092 265	39 405 003	39 720 243	40 038 005
Taxe sur le foncier non bâti	2 347 000	2 457 214	2 203 028	2 220 652	2 238 417	2 256 325	2 274 375
Contribution foncière des entreprises	8 155 000	8 065 597	8 389 646	8 423 204	8 456 897	8 490 724	8 524 687
Taux	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
TH résidences secondaires	13,49%	14,23%	14,23%	14,23%	14,23%	14,23%	14,23%
Taxe sur le foncier bâti	0,585%	0,620%	0,620%	0,620%	0,620%	0,620%	0,620%
Taxe sur le foncier non bâti	6,64%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%
Contribution foncière des entreprises	25,05%	25,05%	25,05%	25,05%	25,05%	25,05%	25,05%
Produits fiscaux	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
TH résidences secondaires	994 206 €	1 159 540 €	993 119 €	1 001 064 €	1 009 072 €	1 017 145 €	1 025 282 €
Taxe sur le foncier bâti	214 518 €	235 021 €	240 448 €	242 372 €	244 311 €	246 266 €	248 236 €
Taxe sur le foncier non bâti	155 841 €	172 005 €	154 212 €	155 446 €	156 689 €	157 943 €	159 206 €
Contribution foncière des entreprises	2 042 828 €	2 020 432 €	2 101 606 €	2 110 013 €	2 118 453 €	2 126 926 €	2 135 434 €
PRODUIT FISCAUX ANNUEL	3 407 393 €	3 586 998 €	3 489 386 €	3 508 894 €	3 528 525 €	3 548 280 €	3 568 158 €
Autres produits fiscaux	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
TAFNB	35 107 €	37 887 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €
TASCOM	480 849 €	537 411 €	471 146 €	471 130 €	471 130 €	471 130 €	471 130 €
IFER	295 302 €	337 214 €	363 807 €	363 800 €	363 800 €	363 800 €	363 800 €

Globalement sur la section de fonctionnement, l'épargne nette de la collectivité ne cesse de diminuer au fil des années et, s'explique par :

- Une évolution faible des recettes de fonctionnement (Impacts des lois de finances consécutives, maintien des taux d'imposition et des tarifs des services),
- Une augmentation des charges de fonctionnement (Impacts des lois des finances consécutives, dépenses de personnel, augmentation des prix et hausse de l'annuité d'emprunt),

➤ Les éléments d'information relatifs aux Ressources humaines sont joints en annexe

La section d'Investissement :

✓ Les dépenses d'équipement ponctuelles et récurrentes :

PÔLE RESSOURCES ET DIRECTION GÉNÉRALE

DÉPENSES PONCTUELLES			2026
Imputations	Services	Nature des dépenses	20 180,00 €
GRH-21-21848/020/PREV	RH - Prévention	Aménagement de postes (Dde en cours)	4 000,00 €
GCOM-20-2051/020/COM	Communication	Module site internet	1 680,00 €
GBAT-21-21351/020/AG		Siège Cosne : Isolation du grenier + Réfection des accès technique	14 500,00 €

DÉPENSES RECURRENTES			2026	2027	2028	2029	2030
Imputations	Services	Nature des dépenses	244 600,00 €	188 600,00 €	104 600,00 €	99 600,00 €	59 600,00 €
GJURI-20-2033/020/INFO/SI1	Service informatique	Frais d'insertion - Renouvellement des équipements	500,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
GINFO-21-21838/020/INFO/SI1		Matériel informatique - Renouvellement des équipements	39 500,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	39 500,00 €
GINFO-21-2185/020/INFO/SI4		Téléphonie - Renouvellement des équipements	9 600,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €
GBAT-21-21568/020/AG		Extincteur/BAES/SSI	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
GBAT-21-21351/020/AG		Réfection des toits et toits terrasses	165 000,00 €	115 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €
GBAT-21-21351/XX/XXX	Prévention	Remplacement du dispositif de chauffage	20 000,00 €	14 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	- €
GRH-21-21848/020/RH		Renouvellement des équipements	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL DÉPENSES PONCTUELLES ET RECURRENTES			264 780,00 €	188 600,00 €	104 600,00 €	99 600,00 €	59 600,00 €

PÔLE POPULATION

DÉPENSES PONCTUELLES			2026	Subv CAF : 4 246 €
Imputations	Services	Nature des dépenses	67 455,00 €	
GMUS-21-2188/311/MUS	Ecole de musique	Amplifi guitare (2)+ Stands guitares (1) + Pédales d'effet et cablage (11)	2 380,00 €	
GMUS-21-2188/311/MUS		Banquette piano	500,00 €	
GMUS-21-2188/311/MUS		Tapis de sol d'entrée	800,00 €	
GSPE - 21-2188/4222/CREC	Crèche	Jeux extérieurs : Tracteurs, draisiennes, vélos et casques	6 400,00 €	
GMED-21-2188/313/MED	Médiathèque	Automate de prêt (Passage windows 11)	2 370,00 €	
GPISC-21-2188/323/PISC	Piscine	Mono brosse FM 400L	1 680,00 €	
GPISC-21-2188/323/PISC		Nettoyeur haute pression et accessoires	2 225,00 €	
GUPC- 21-2188/281/REST	Unité de production culinaire	Cellule de refroidissement	26 400,00 €	
GUPC-21-2188/281/REST		Sauteuse Vario Cooking	24 700,00 €	

DÉPENSES RECURRENTES			2026	2027	2028	2029	2030
Imputations	Services	Nature des dépenses	162 400,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	127 500,00 €	7 500,00 €
GMUS-21-2188/311/MUS	Ecole de musique	Acquisitions instruments et matériel pédagogique	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
GCI-21-2188/42/CI	Chantier insertion	Renouvellement des équipements	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
GUPC-21-21828/281/REST	Unité de production culinaire	Véhicule frigorifique pour le service restauration scolaire	70 000,00 €	- €	- €	75 000,00 €	- €
GUPC-21-21828/4238/PORT		Véhicule frigorifique pour le service portage de repas (HT)	41 700,00 €	- €	- €	45 000,00 €	- €
GPISC-21-2188/323/PISC	Piscine	Remise en état des bassins de la piscine de Donzy : Renouvellement pompe grand bassin + Étude pour remise en état des bassins	9 400,00 €	- €	- €	- €	- €
GPISC-20-2031/323/PISC			33 800,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DÉPENSES PONCTUELLES ET RECURRENTES			229 855,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	127 500,00 €	7 500,00 €

PÔLE ATTRACTIVITÉ

DÉPENSES PONCTUELLES			2026
Imputations	Services	Nature des dépenses	
GBAT-23-2313/410/SANT	Attractivité médicale	Travaux maison des étudiants en santé	120 000,00 €
GJURI-20-2033/410/SANT		Frais insertion	2 000,00 €

DÉPENSES RECURRENTES			2026	2027	2028	2029	2030
Imputations	Services	Nature des dépenses					
GFIN-16-165/60/ZA	Développement économique	Dépôt et Cautionnement	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
GFIN-27-271/62/ANIM		Achat action SAEM - ADEB	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
GDEV-204-20422/501/TE	Habitat	Subv. aux particuliers : Trx d'amélioration énergétique (FNAME)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
GBAT-21-21351/11/GEND/Pouilly	Gendarmerie	Travaux urgent à réaliser pour remise en état	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
GBAT-21-21351/11/GEND/Donzy			13 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
GDEV-21-21848/410/SANTE	Santé	Attractivité médicale - Aide à l'installation	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
GDEV-204-20422/60/AIDE	Développement économique	Aide immobilière aux entreprises	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL DÉPENSES PONCTUELLES ET RECURRENTES			254 500,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €

PÔLE ENVIRONNEMENT

DÉPENSES PONCTUELLES			2026
Imputations	Services	Nature des dépenses	
GBAT-21351/76/EDUC	Service éducation à l'environnement	Travaux passage de lignes informatiques wifi	1 839,00 €
GINFO-21838/76/EDUC		Matériel informatique	670,00 €

✓ Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (APCP)

	2026	2027	2028	2029	2030
	PÔLE ATTRACTIVITÉ				
AAGV : Aménagement terrain	50 000 €	260 000 €	278 430 €		
PÔLE VIANDE : Construction abattoir	832 008 €	3 000 000 €	3 000 000 €	2 760 984 €	
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial	18 000 €	16 922 €			
TOURISME : Aménagement de la Tour du Pouilly Fumé	761 450 €				
Total	1 661 458 €	3 276 922 €	3 278 430 €	2 760 984 €	- €
	PÔLE POPULATION				
CENTRE SOCIAL POUILLY : Participation travaux		100 000 €	80 000 €		
CENTRE SOCIAL DONZY : Réhabilitation bâtiment			250 000 €	250 000 €	
MULTI ACCUEIL : Construction	457 079 €				
MEDIATHEQUE : Projet CTL et PCSES	15 000 €	22 500 €	22 500 €	22 147 €	
Total	472 079 €	122 500 €	352 500 €	272 147 €	- €
TOTAL DES PÔLES	2 133 537 €	3 399 422 €	3 630 930 €	3 033 131 €	- €

Les crédits de paiement engagés en 2025 non mandatés sont reportés sur 2026 à hauteur de 4 989 283€

✓ Les recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement inscrites au Budget Primitif 2026 sont de 4 011 174 €.

Imputations	Nature	Montant
	FCTVA	1 020 000,00 €
10-10222/01	APCP 2026	150 000,00 €
10-10222/01	Dépenses d'équipement 2026	80 000,00 €
10-10222/01	Report AP/CP 2025 : Crédit de paiement	700 000,00 €
10-10222/01	DI T4 de 2025	90 000,00 €
	Divers	116 968,00 €
27-27638/01	Remboursement avance du budget lotissement Val De Loire	41 483,00 €
23-2313/4222/CREC	Refacturation frais d'étude de sol - A refacturer à Nièvre Habitat	75 485,00 €
	SUBVENTION	2 874 206,00 €
	Petite Enfance	2 475 006,00 €
13-1328/4222/CREC	CAF	1 130 000,00 €
13-1323/4222/CREC	DETR 2022 (Notification reçue)	131 738,00 €
13-1323/4222/CREC	DETR 2023 (Notification reçue)	335 723,00 €
13 - 1323/4222/CREC	DETR 2024 - Réserve mais pas notifié	686 610,00 €
13-1322/4222/CREC	Région (Notification reçue) => Report de 2025 sur 2026 : 347 200 €	- €
13-1323/422/CREC	Département - Contrat cadre de partenariat 2021-2026 (Notification reçue)	190 935,00 €
	Tour de Pouilly Fumé	399 200,00 €
1323/633/TOUR/AT3	Département - Contrat cadre de partenariat (Notification reçue)	149 200,00 €
1322/633/TOUR/AT3	Région - Soutien à l'investissement (Notification reçue)	250 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 011 174,00 €

Les subventions sollicitées sont intégrées dans la prospective de 2026 à 2029 du Débat d'Orientations Budgétaires.

Subvention pour le DOB		
	Petite Enfance => Inscription en 2027	158 255,00 €
1328/4222/CREC	MSA (En attente notif)	20 000,00 €
1322/4222/CREC	DETR 2022 - 5% Insertion clause sociale	26 348,00 €
1322/4222/CREC	DETR 2023 - 5% Insertion clause sociale	111 907,00 €
	Foncier abattoir => Inscription 2027	3 836 633,00 €
	FNADT / DETR	3 836 633,00 €

LA PROSPECTIVE 2026-2029

Hypothèse : Réalisation à 100 % des inscriptions en recettes de fonctionnement et 100% en dépenses de fonctionnement

Code	Libellé	2025	2026	2027	2028	2029
Recette de fonctionnement		21 294 850	20 710 089	17 854 902	17 904 230	17 987 380
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	3 871 247	2 982 696	0	0	0
013	Atténuation de charges	214 805	170 000	175 100	180 353	185 765
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 998	170 000	140 000	140 000	140 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 797 478	3 024 476	3 078 600	3 134 210	3 191 330
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 361 793	6 359 896	6 359 896	6 359 896	6 359 896
731	Fiscalité locale	4 727 328	4 514 651	4 539 455	4 559 210	4 579 088
74	Dotations et participations	2 527 032	2 716 006	2 902 236	2 870 236	2 870 236
75	Autres produits de gestion courante	645 301	772 364	659 615	660 325	661 065
77	Produits exceptionnels	9 867	0	0	0	0
Dépense de fonctionnement		18 312 154	19 349 078	19 433 220	21 258 778	23 289 806
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	1 578 318	3 354 548
011	Charges à caractère général	2 639 230	3 129 271	2 998 516	3 018 936	3 039 836
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 124 797	7 624 540	7 849 540	8 081 290	8 319 990
014	Atténuation de produits	5 597 979	5 618 850	5 618 850	5 618 850	5 618 850
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 407 478	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 485 070	1 474 512	1 475 107	1 475 704	1 476 302
66	Charges financières	23 407	76 235	70 487	64 960	59 560
67	Charges exceptionnelles	24 180	9 720	9 720	9 720	9 720
68	Dotations aux amortissements et provisions	10 013	15 950	11 000	11 000	11 000
Excédent en fonctionnement		2 982 696	1 361 011	-1 578 318	-3 354 548	-5 302 426

Code	Libellé	2025	2026	2027	2028	2029
Recette d'investissement		6 090 541	7 486 936	5 213 894	3 690 382	1 772 066
001	Solde d'exécution reporté	1 506 042	1 484 496	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 407 478	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
041	Opérations patrimoniales	54 746	14 000	14 000	14 000	14 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	473 332	1 020 000	1 661 011	300 000	300 000
13	Subventions d'investissement	128 870	3 566 740	2 137 183	1 974 682	56 366
16	Emprunts et dettes assimilées	2 507 462	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	1 700	1 700	1 700	1 700
204	Subventions d'équipements versées	11 310	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 300	0	0	0	0
Dépense d'investissement		4 606 044	8 847 947	5 918 693	5 413 389	5 813 098
001	Solde d'exécution reporté	0	0	1 361 011	704 799	1 723 007
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 998	170 000	170 000	170 000	170 000
041	Opérations patrimoniales	54 746	14 000	10 000	10 000	10 000
13	Subventions d'investissement	4 062	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	210 372	309 000	310 600	314 000	298 300
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	119 628	95 740	16 922	0	0
204	Subventions d'équipements versées	301 526	370 155	427 560	407 560	327 560
21	Immobilisations corporelles	422 345	736 933	621 600	556 030	272 247
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 349 906	7 151 119	3 000 000	3 250 000	3 010 984
27	Autres immobilisations financières	3 460	1 000	1 000	1 000	1 000
Excédent en investissement		1 484 496	-1 361 011	-704 799	-1 723 007	-4 041 032
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE : Fonct + Invest		4 467 192		-2 283 117	-5 077 555	-9 343 458

L'ÉPARGNE (L'AUTOFINANCEMENT)

	Réalisé						Projection			
Analyse	2020	2021	2022	2023	2024	2025 'Estimé'	2026	2027	2028	2029
Recettes de fonctionnement courant	17 426 291 €	17 846 954 €	18 847 921 €	19 995 863 €	17 167 362 €	17 273 738 €	17 557 393 €	17 714 902 €	17 764 229 €	17 847 380 €
Dépenses de fonctionnement courant	16 588 847 €	16 885 614 €	17 647 968 €	18 967 403 €	16 822 609 €	16 857 089 €	17 863 123 €	17 953 013 €	18 205 780 €	18 465 978 €
Epargne de gestion	837 444 €	961 340 €	1 199 954 €	1 028 460 €	344 753 €	416 649 €	- 305 730 €	- 238 111 €	- 441 551 €	- 618 598 €
Résultats financiers	- 42 850 €	- 37 599 €	- 31 390 €	- 28 240 €	- 24 806 €	- 23 404 €	- 76 235 €	- 70 487 €	- 64 960 €	- 59 560 €
Résultats exceptionnels	239 785 €	203 075 €	116 651 €	105 739 €	- 21 087 €	- 23 606 €	- 9 720 €	- 9 720 €	- 9 720 €	- 9 720 €
Epargne brute	1 034 379 €	1 126 816 €	1 285 214 €	1 105 958 €	298 860 €	369 639 €	- 391 685 €	- 318 318 €	- 516 231 €	- 687 878 €
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	250 024 €	254 285 €	257 816 €	254 245 €	254 915 €	210 373 €	309 000 €	310 600 €	314 000 €	298 300 €
Remboursement avance budget annexe	- €	- €	- €	62 000 €	- €	- €	100 000 €	- €	- €	- €
Epargne Disponible (Autofinancement net)	784 355 €	872 531 €	1 027 398 €	913 713 €	43 945 €	159 266 €	- 600 685 €	- 628 918 €	- 830 231 €	- 986 178 €

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Projection			
En cours de la dette au 31/12	3 936 302 €	3 682 016 €	3 423 389 €	3 157 359 €	2 910 620 €	5 201 947 €				
Epargne brute	1 034 379 €	1 126 816 €	1 285 214 €	1 105 958 €	298 860 €	369 639 €	- 391 685 €	- 318 318 €	- 516 231 €	- 687 878 €
Capacité de désendettement (En année)	3,81	3,27	2,66	2,85	9,74	14,07				

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Pour atteindre une capacité de désendettement de 7 ans fin 2026, il est nécessaire de dégager une épargne brute d'environ 750 000 €.

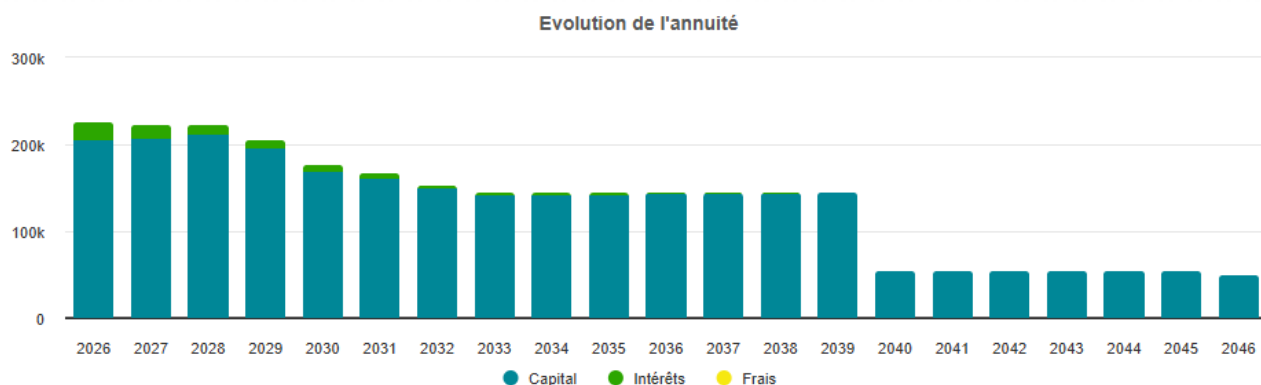
Pour mémoire, quelques définitions :

Epargne de gestion : correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

Epargne brute : correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

Epargne nette ou disponible : représente la ressource disponible pour financer les investissements. L'épargne brute diminuée du remboursement de la dette, est appelée épargne nette ou Autofinancement net.

LA DETTE DU BUDGET GÉNÉRAL



Libellé	Prêteur	Index	Marge	K initial	Encours	Durée initiale	Date de début	Date de fin	Durée Résiduelle
Centre Social Donzy	CAF	FIXE 0.0 %		20 309,00 €	1 692,38 €	12 ans	01/07/2014	01/07/2026	5 mois, 12 jours
Création de 2 logements couples au Foyer Logement	CDC	LIVRETA	1,1100	132 600,00 €	58 260,82 €	15 ans	01/11/2016	01/01/2031	4 ans, 11 mois, 13 jours
Atelier de menuiserie	CA	FIXE 4.65 %		140 000,00 €	62 204,03 €	20 ans	10/07/2012	10/07/2032	6 ans, 5 mois, 21 jours
Création de 2 logements couples au Foyer Logement	CARSAT	FIXE 0.0 %		149 780,00 €	99 469,50 €	30 ans	11/08/2015	31/10/2045	19 ans, 9 mois, 12 jours
Bibliothèque de Donzy (Transfert Mairie de Donzy)	CE	FIXE 3.46 %		220 000,00 €	53 529,89 €	15 ans	23/10/2013	25/10/2028	2 ans, 9 mois, 6 jours
La Tour du Pouilly Fumé	CA	FIXE 4.47 %		500 000,00 €	146 148,72 €	20 ans	25/01/2010	25/01/2030	4 ans, 6 jours
Rénovation Foyer Logement	CARSAT	FIXE 0.0 %		1 540 495,00 €	1 070 467,00 €	30 ans	13/04/2016	31/10/2046	20 ans, 9 mois, 12 jours
Participation à la fibre	CA	FIXE 0.57 %		1 700 000,00 €	1 210 175,49 €	20 ans	18/12/2019	18/12/2039	13 ans, 10 mois, 29 jours
Prêt construction crèche	CDC	LIVRETA	0,5000	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	25 ans	10/12/2025	10/12/2050	24 ans, 10 mois, 21 jours
				6 903 184,00 €	5 201 947,83 €				

L'encours de la dette au 31 décembre 2025 pour le Budget Général est de 5 201 947 € soit, 202,09 € par habitant (Population INSEE : 25 741)

5 - LES BUDGETS ANNEXES

Différents budgets annexes viennent compléter le Budget Principal :

- 1 budget Prévention, Collecte et traitement des déchets,
- 1 budget Mobilité,
- 1 Budget Assainissement,
- 1 Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- 1 Budget GEMAPI,
- 3 Budgets Lotissements.

✓ Le Budget Prévention, collecte et traitement des déchets

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes		5 972 588,05 €
Recettes de l'exercice	4 738 150,00 €	
Excédent de fonctionnement reporté	1 234 438,05 €	
Dépenses		4 567 750,00 €
Dépenses de l'exercice	4 567 750,00 €	
Déficit de fonctionnement reporté	- €	
023 - Prélèvement à la section d'investissement:		1 404 838,05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes		3 130 716,18 €
- 10-10222/01 : FCTVA	300 000,00 €	
- 021/01 : Prélèvement de la section d'investissement	1 404 838,05 €	
- 024/01 : Cession composteurs	3 650,00 €	
- 040-28xxx : Dotations aux amortissements	65 000,00 €	
- 001/01 : Excédent d'investissement reporté	- €	
- 1641/xxxx : Emprunt (20 ou 25 ans)	724 218,67 €	
- 1068/01 : Affectation en réserves	629 364,46 €	
- 041/2031/xxx : Intégration frais d'études	2 095,00 €	
- 041/2033/xx : Intégration frais insertions	1 550,00 €	
Dépenses		3 130 716,18 €
- Crédits de paiement (Tableau des APCP)	1 153 812,60 €	
- Equipement des services : Dépenses récurrentes	181 000,00 €	
- Equipement des services : Dépenses ponctuelles	292 000,00 €	
- 2033/7212/OM : Frais d'insertion	1 000,00 €	
- 2033/7213/DECH : Frais d'insertion	1 000,00 €	
- 1641/01 : Remboursement dette en Capital	- €	
- 001/01 : Déficit d'investissement reporté	318 613,29 €	
- Restes à réaliser : Dépenses équipements	310 751,17 €	
- Report AP/CP : Crédit de paiement	868 894,12 €	
- 041/2188/7212/OM : Intégration frais d'insertions	345,00 €	
- 041/2313/7213/DECH : Intégration frais études	3 300,00 €	
1641/01 : Besoin d'emprunt du BP		- €

Hypothèse proposée pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2026 :

Conserver un produit fiscal 2026 identique au produit fiscal 2025 => Baisse des taux pour neutraliser l'actualisation des bases 2026

Bases prévisionnelles 2026 : Base 2025 + 0,8% + Baisse des taux		Prév base 2026	Taux 2026	Estim PF 2026
01 - Majorité du territoire		32 108 336	9,63%	3 092 975,60 €
02- Cosne Donzy		7 485 856	13,05%	976 577,40 €
				4 069 553,00 €
			Estimation nouveau taux	PF 2025 = PF 2026

	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
01 - Majorité du territoire	9,88%	9,71%	9,63%
02- Cosne Donzy	13,37%	13,15%	13,05%
			Estimation nouveau taux

En investissement, les dépenses pourraient être :

BUDGET PRÉVENTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS													
AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENTS								
					Mandaté années antérieures (2023 - 2024)	2025			2026	2027	2028	2029	2030
Intitulés	Code opération	Rappel AP votées en 2025	Ajustement BP 2026	Total AP 2026		Mandaté	Reste engagé	Total CP 2024					
Déchèterie Cosne : Quai de transfert	2024110101	2 115 000,00	-	2 115 000,00	4 464,00	168 605,54	108 446,80	277 052,34	1 000 000,00	833 483,66	-	-	-
Collecte Ordures Ménagères : Abris bacs, Contenants incitatifs	2024110201	891 667,40	-	891 667,40	20 102,40	24 752,16	693 000,24	717 752,40	153 812,60	-	-	-	-
Optimisation des déchets : Composteurs individuels et collectifs	2024110301	249 318,00	-	249 318,00	66 397,32	115 473,60	67 447,08	182 920,68	-	-	-	-	-
Ordures Ménagères : Acquisition BOM => Géré en PPI - Cloturé en juillet 2025	2024110401	1 000,00	-	1 000,00	-	1 000,00	-	1 000,00	-	-	-	-	-
TOTAUX		3 256 985,40	-	3 256 985,40	90 963,72	309 831,30	868 894,12	1 178 725,42	1 153 812,60	833 483,66	-	-	-

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
DÉPENSES PONCTUELLES		2026				
Imputations	Nature des dépenses	181 000,00 €				
GDECHET - 21-2138/7213/DECH	Mise aux normes des canalisations de la station de lavage de la PFM	40 000,00 €	Priorité			
GDECHET - 21-2188/7213/DECH	Aménagement et mise aux normes du local DMS de la déchèterie de Donzy (Etagères galvanisées)	8 000,00 €				
GDECHET - 21-2188/7212/OM	Système embarqué d'identification RFID avec géolocalisation et guidage	120 000,00 €	Subvention ADEME			
GDECHET - 21 -2138/7213/DECH	Création d'un appenti pour les caisses de palettes DMS à la déchèterie de St Quentin	13 000,00 €				
DÉPENSES RECURRENTES		2026	2027	2028	2029	2030
Imputations	Nature des dépenses	292 000,00 €	292 000,00 €	51 000,00 €	292 000,00 €	51 000,00 €
GJURI - 20-2033/7212/OM	Acquisition de BOM - Frais d'insertion	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €
GDECHET - 21-215731/7212/OM	Acquisition de BOM - Matériel roulant	240 000,00 €	240 000,00 €	- €	240 000,00 €	- €
GJURI - 20-2033/7213/PAV	Acquisition colonnes de tri pour les verres - Frais d'insertion	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
GDECHET - 21-2188/7213/PAV	Acquisition colonnes de tri pour les verres	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL DÉPENSES PONCTUELLES ET RECURRENTES		473 000,00 €	292 000,00 €	51 000,00 €	292 000,00 €	51 000,00 €

✓ Le Budget Mobilité

Ce budget ouvert au 1^{er} janvier 2024 concerne essentiellement le transfert du mini bus 'Papillon' de la commune de Cosne à la communauté de communes. La collectivité a repris ce service à compter du 1^{er} juillet 2025.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 17 décembre 2024 pour fixer le montant de l'attribution de compensation à 218 939,04 €.

En fonctionnement, ce budget prévoit les dépenses courantes pour le service de transport, les dépenses liées au projet Tim's CEE et les dépenses de personnel (y compris les charges de structure) refacturées par le budget général.

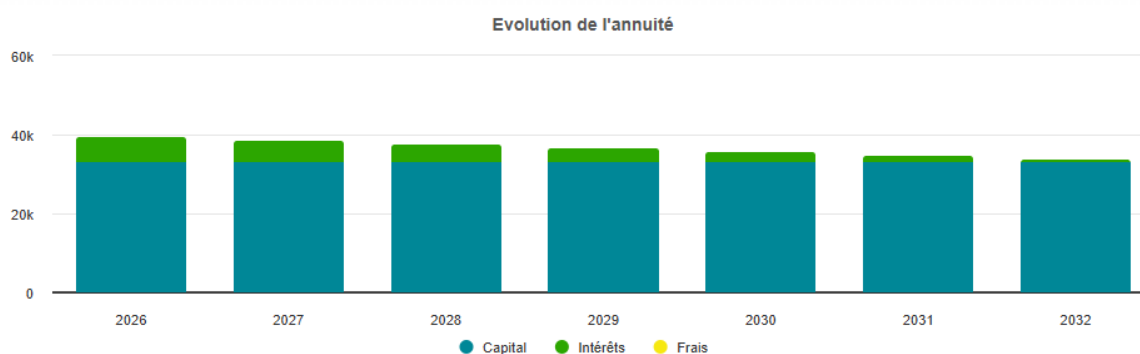
Une nouvelle recette de fonctionnement sera constatée en 2026. Il s'agit du versement mobilité Régional estimée à 22 469 € en 2026, 49 259 € en 2027 (Ce versement doit financer des nouveaux projets : A définir en 2026 - Inscription prévue au compte 611).

Une subvention d'équilibre estimée à 20 000 € versée par le budget général est inscrite en 2026.

En investissement, les restes à réaliser concernent l'acquisition de 2 mini bus.

La première annuité du prêt contracté en 2025 sera prélevée le 16 mars 2026 pour un montant de 10 039,81 € (Prêt de 233 000 € - 7 ans - Taux fixe de 2,95 %.)

Dettes du budget mobilité



Libellé	Prêteur	Index	Marge	K initial	Encours	Durée initiale	Date de début	Date de fin	Durée Résiduelle
Prêt acquisition 2 mini bus	CA	FIXE 2.95 %		233 000,00 €	233 000,00 €	7 ans	16/12/2025	16/12/2032	6 ans, 10 mois, 2

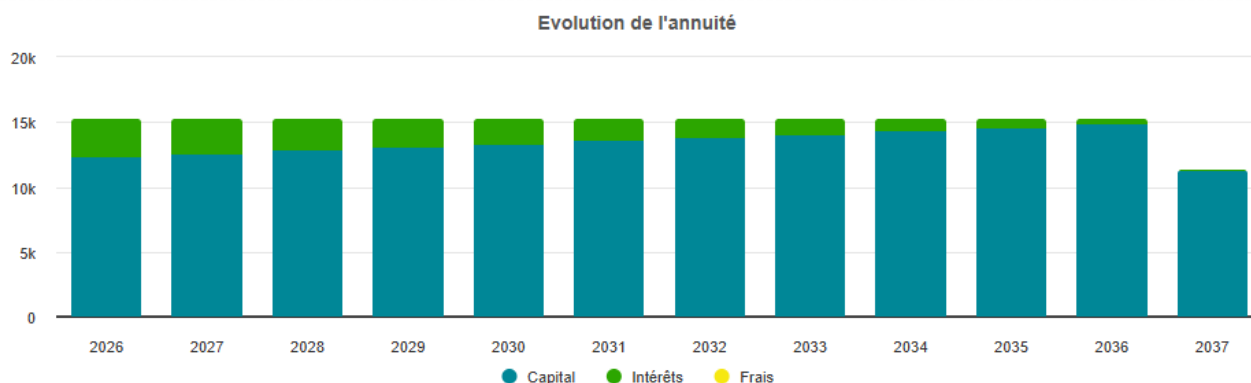
✓ Le Budget Assainissement Collectif

En fonctionnement, ce budget prévoit les dépenses pour l'entretien des stations d'épuration. Et, en recettes, la facturation de la redevance assainissement. Les charges de personnel (y compris les charges de structure) seront refacturées par le Budget Général.

En dépenses d'investissement, pas de nouveau projet.

Dettes du budget Assainissement Collectif

Libellé	Prêteur	Index	Marge	K initial	Encours	Durée initiale	Date de début	Date de fin	Durée Résiduelle
Travaux assainissement et station d'épuration 2022	CM	FIXE 1.85 %		200 000,00 €	161 237,88 €	15 ans	22/09/2022	25/08/2037	11 ans, 7 mois, 6 jours



✓ Le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

En fonctionnement, ce budget enregistre en dépenses les prestations d'entretien des assainissements non collectifs et les charges de personnel (y compris les charges de structure) refacturées par le Budget Général.

En recettes, il comptabilise les facturations des entretiens aux propriétaires et les différents diagnostics réalisés par l'agent.

Ce budget prévoit une subvention d'équilibre du budget général à hauteur de 2 000 €.

En investissement, les recettes correspondent aux subventions de réhabilitations versées par l'agence de l'Eau Loire Bretagne. Ces subventions sont reversées aux propriétaires.

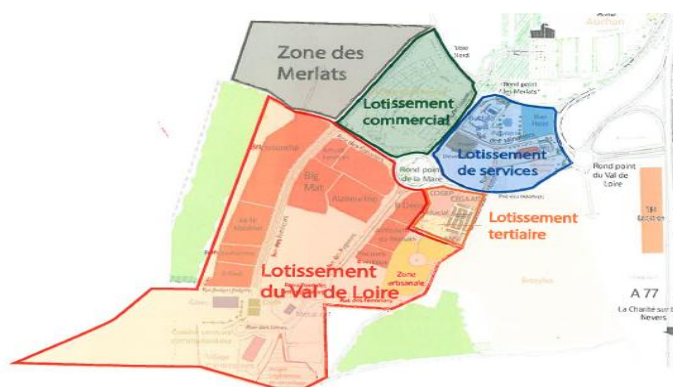
✓ Le Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)

Ce budget prévoit la continuité des travaux de restauration des cours d'eau, la plantation et la restauration du ripisylve et, les travaux de restauration de la continuité écologique du Nohain.

Pour être autonome, ce budget perçoit chaque année la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, les aides de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne, la participation des collectivités partenaires à la convention du contrat Territorial Vrille Nohain Mazou.

Pour 2026, il vous sera proposé de voter une augmentation du produit fiscal à percevoir : 112 500 € pour 2026 au lieu de 75 000 € (Ce produit fiscal était de 150 000 € jusqu'en 2023).

✓ Les Budgets Lotissements



- Le Budget Lotissement Val De Loire
L'excédent de 2025 va permettre d'acquérir des terrains dans le cadre de l'extension du PAVL, et de financer les travaux de la ZI des Merlats.

- Le Budget Lotissement De Services
L'excédent de 2025 va permettre de procéder à des frais de raccordement en cas de cession de terrain.

- Le Budget Lotissement Tertiaire
L'excédent de 2025 va permettre de procéder à des frais de raccordement en cas de cession de terrain.

SOURCES DOCUMENTAIRES

- La Banque Postale : Le DOB en instantané
- La Caisse d'Épargne : Support à la Préparation du DOB 2026
- Collectivités-Locales.gouv.fr
- Seldon Prospectives

LES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITE

STRUCTURE DES EFFECTIFS

EFFECTIFS AU 31/12/2025

Effectifs physiques sur emplois permanents			
Statut	Catégorie	Effectifs physiques au 31/12/2024	Effectifs physiques au 31/12/2025
Titulaires	A	4	8
	B	25	22
	C	78	73
Sous total		107	103
CDI	A	1	1
	B	2	3
	C	2	4
Sous total		5	8
Contractuels	A	11	9
	B	12	14
	C	12	16
Sous-total		35	39
Total effectifs physiques sur emplois permanents		147	150
Effectifs physiques sur emplois non permanents			
Contractuels	A	1	2
	B	2	1
	C	3	3
Sous-total		6	6
Emplois insertion		4	6
Apprentis		2	2
Sous-total		6	8
Total effectifs physiques sur emplois non permanents		12	14
Total général (emplois permanents et non permanents)		159	164

Les effectifs de la collectivité évoluent régulièrement en lien avec la mobilité, les départs en retraite et l'adaptation aux besoins.

Quelques définitions : les postes permanents sont les postes officiellement créés par l'assemblée délibérante (ainsi que les agents remplaçants). Les postes non permanents sont les postes répondant à un besoin temporaire lié soit à la saisonnalité, soit à un accroissement d'activité, soit à un projet particulier, ou encore les emplois de droit privé (contrats d'insertion ou d'apprentissage).

Sur la globalité, au 31/12/2025, les effectifs sont en augmentation (+ 5 agents). 3 agents en CDI supplémentaires sont comptabilisés ; on perd 4 titulaires mais à la place on a 4 contractuels permanents. Augmentation de 2 emplois non permanents (agents du chantier d'insertion) dont l'agrément reste fixé à 8 agents.

On constate beaucoup plus de mobilité qu'auparavant, tant en départs (8 titulaires et 36 contractuels) qu'en arrivées (2 titulaires et 42 contractuels). Il est de plus en plus difficile de recruter des titulaires (certains postes pourvus par des titulaires le sont désormais par des contractuels).

Des difficultés de recrutement existent toujours sur la majorité des métiers (attractivité, environnement, petite enfance...).

8 postes supplémentaires permanents ont été créés : 1 poste de chargé de développement touristique (catégorie A) (actuellement non pourvu) ; 1 poste de chargé de développement économique (catégorie A) (actuellement non pourvu) ; 1 poste d'ambassadeur de tri (catégorie C) ; 1 poste de responsable du service mobilité (catégorie A) ; transfert de personnel de la ville de Cosne pour le service mobilité (4 postes de catégorie C).

Mais en contrepartie, des postes permanents ont également été supprimés : 1 poste de chargé de mission mobilité (transformation en poste de responsable) ; 1 responsable du développement économique (transformation en poste de chargé de développement économique) ; 1 poste de coordinateur de projet en charge de la plateforme commerces et attractivité résidentielle (transformation en poste de chargé de développement touristique) ; 1 poste d'éducateur des APS (transformation en contrat de projet) ; 1 poste d'adjoint du patrimoine (transformation en contrat de projet).

Des postes non permanents ont également été créés : 1 chargé de projet « accompagnement juridique des opérations du projet de mandat » (catégorie A) ; 1 chargé de projet « activités aquatiques et ludiques » (catégorie B) ; 1 chargé de projet « développement des activités jeunesse pour la petite enfance à la médiathèque » (catégorie C) (actuellement non pourvu).

En 2025, 1 agent contractuel a été nommé stagiaire (pérennisation) et 1 agent a été détaché pour stage suite à une promotion interne. 11 agents ont été titularisés. 2 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel au cours de l'année 2025, ont été les suivantes :

Eléments de rémunérations	Montants 2024	Montants 2025
<i>Traitements indiciaires</i>	3 644 294 €	3 889 244 €
<i>Régimes indemnitaires</i>	716 477 €	733 059 €
<i>Nouvelles bonifications indiciaires</i>	37 813 €	35 438 €
<i>Supplément familial</i>	57 816 €	56 186 €
<i>Heures supplémentaires</i>	23 137 €	15 163 €
<i>Avantages en nature</i>	20 216 €	22 522 €
Total	4 499 553 €	4 751 612 €

Diverses revalorisations réglementaires ont eu lieu en 2025 :

- Hausse du SMIC (au 1/1/25)
- Hausse du taux employeur CNRACL (+ 3 points)

Coût de l'indemnisation du CET (compris dans le régime indemnitaire) = 17 641 €

Montant indemnités de fin de contrat = 14 770 €

Pour 2026, doivent être pris en compte :

- Hausse du SMIC et de l'indemnité différentielle au 1/1/26
- Revalorisation cotisations employeur CNRACL (+ 3 points) + IRCANTEC + URSSAF
- CET
- Participation employeur prévoyance et mutuelle
- Postes à pourvoir : 1 contrat de projet médiathèque ; 1 contrat de projet TEOMI ; 1 contrat de projet agroenvironnement ; 1 chargé de mission développement économique ; 1 chargé de mission développement touristique ; 1 chargé de mission SCOT.

DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

La durée de travail légale, à temps plein, au sein de la Fonction Publique Territoriale est fixée à 1607 heures. Après avis du Comité Technique du 29/11/22, depuis le 1/1/23, les agents de la collectivité effectuent donc tous ce temps de travail réglementaire, de la manière suivante :

- 36 heures hebdomadaires ouvrant droit à 6 jours de RTT par an, pour les services Piscine et Prévention, Collecte et Traitement des déchets ;
- 38 heures hebdomadaires ouvrant droit à 18 jours de RTT par an, pour les services administratifs, le réseau des médiathèques, la crèche et certains responsables de services ;
- 39 heures hebdomadaires ouvrant droit à 23 jours de RTT par an, pour les responsables de pôles et certains responsables de service.

LES PROJETS RESSOURCES HUMAINES DE 2025

Le service des Ressources Humaines a finalisé les projets suivants :

- Fin de la dématérialisation des entretiens professionnels
- Transfert de personnel du bus papillon de la ville de Cosne
- Inscriptions formations CNFPT en ligne plateforme IEL
- Permanences RH dans tous les services
- Mise en place de la PSC prévoyance et PSC santé (groupes de travail avec le CDG, puis communication agents et assistance adhésions)

Toujours en cours d'étude : le projet d'accueil du nouvel agent et l'instauration des astreintes.

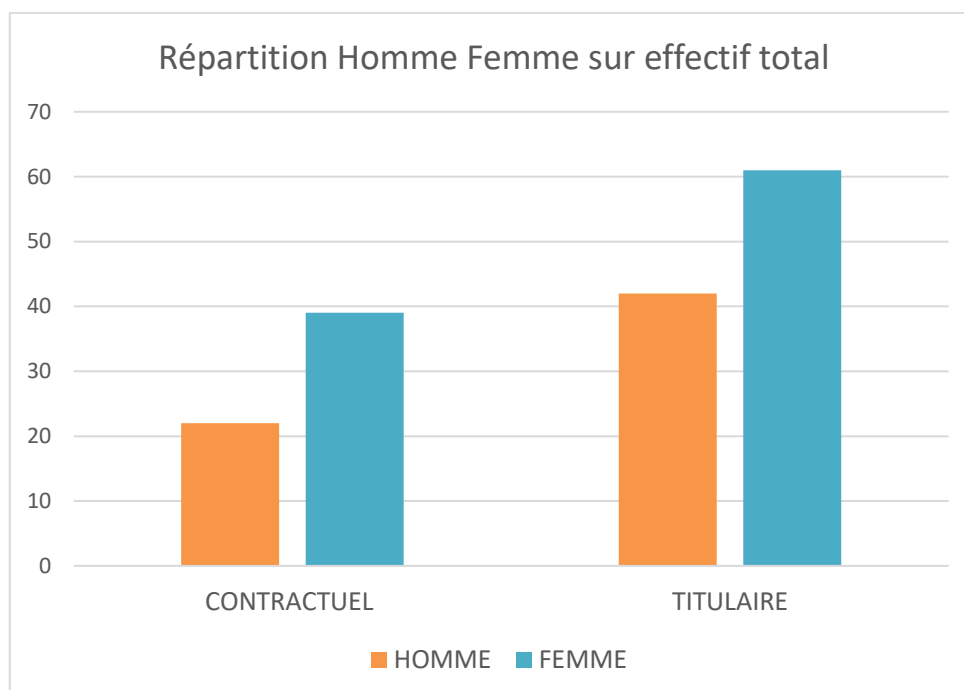
Au-delà de ces différents projets, la vocation du service des ressources humaines est d'accompagner ses différents partenaires, quotidiennement, dans leur démarche de recrutement, formation, carrière, gestion des temps...

LES PROJETS RESSOURCES HUMAINES POUR 2026

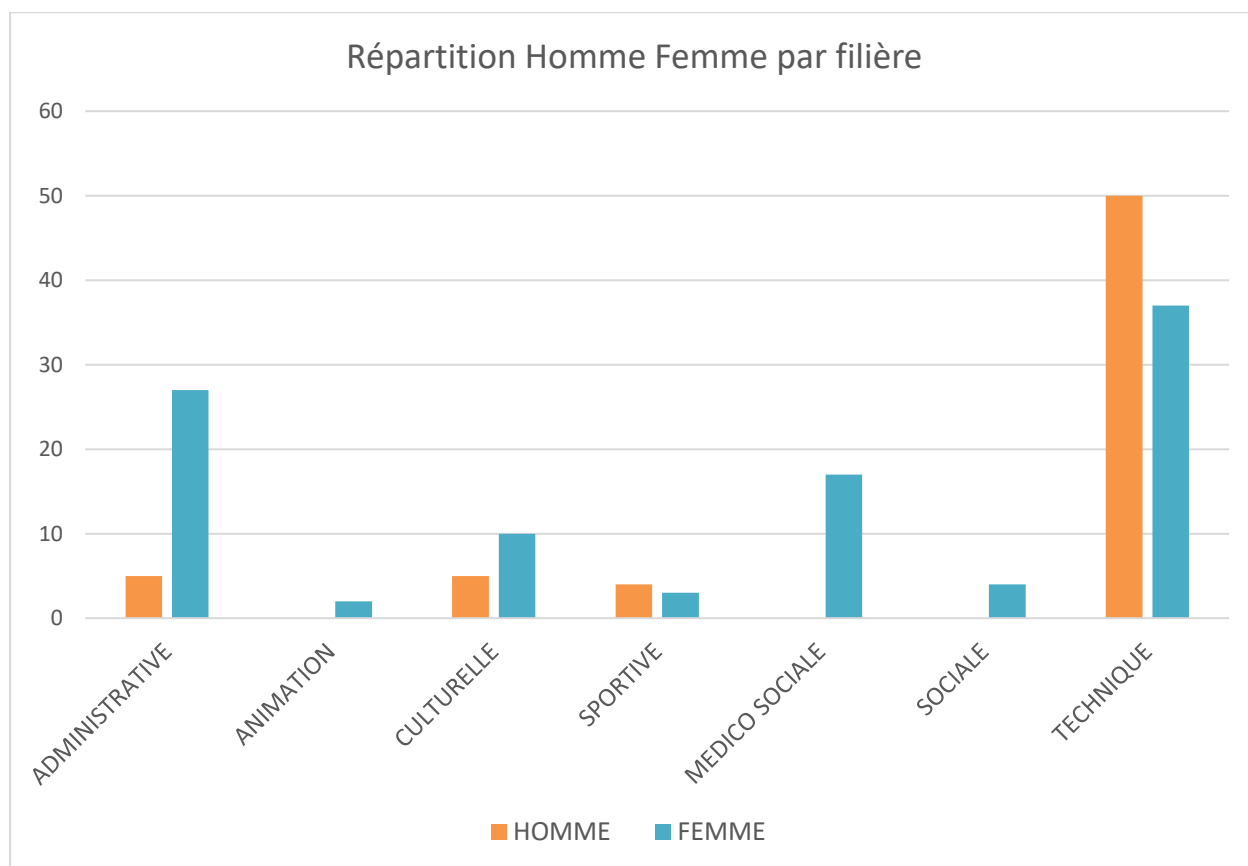
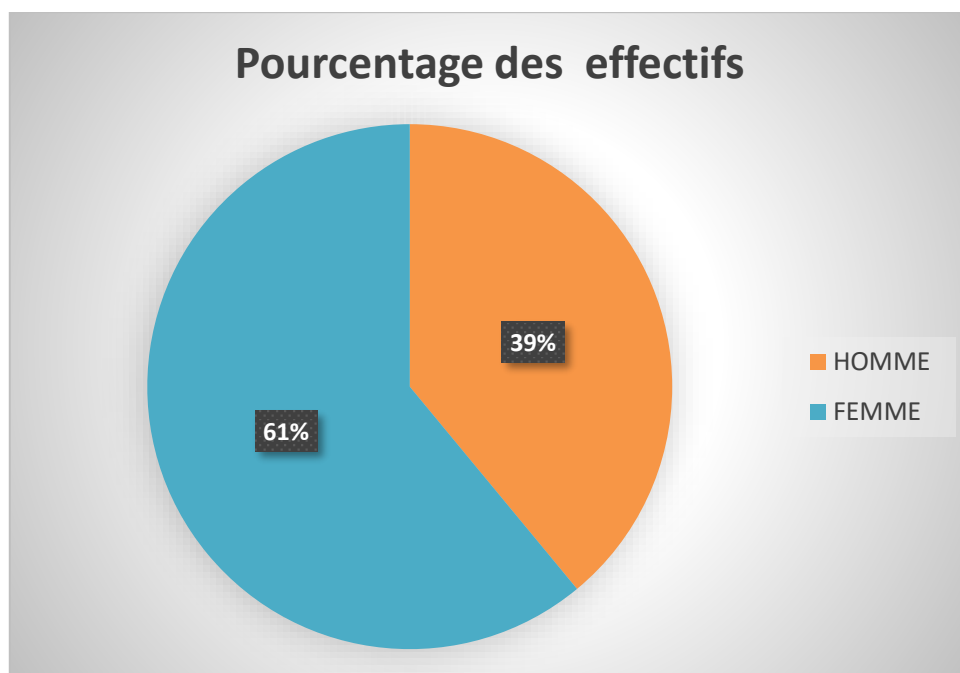
Le service des Ressources Humaines travaille sur différents projets :

- Accueil du nouvel agent
- Travail sur les astreintes
- Elections professionnelles du 10/12/26 (CST / CAP / CCP)

PARITE HOMMES FEMMES



Au niveau national, dans la FP :
65% de femmes / 35% d'hommes
Dans la FPT :
61% de femmes / 39 % d'hommes



Les chiffres de l'année 2025 sont sensiblement en augmentation par-rapport à ceux de 2024. On constate une augmentation des contractuels, principalement des femmes.

La répartition totale hommes-femmes reste identique à 2024 (61% de femmes, chiffre reflétant la réalité nationale dans la FPT).

Pour la répartition par filières : augmentation du nombre d'agents dans la filière technique (femmes et hommes confondus) ; hausse d'effectifs dans la filière médico-sociale ; petite baisse en filière sociale, culturelle et sportive. Hausse en filière animation.

La supériorité au profit des femmes dans la Direction Générale reste de 4 femmes pour 1 homme, soit 80% de femmes, ce qui est le double de la répartition nationale (qui est d'à peine 40%).

Au niveau des responsables de services, la répartition est la suivante : 9 femmes et 5 hommes, donc 64% de femmes.

Les rémunérations suivent la répartition hommes/ femmes au sein de l'établissement. Ainsi dans les 10 premiers salaires de la collectivité, 80% des salaires sont perçus par des femmes.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 058-200067916-20260128-2026_28_01_01-DE

